

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE D'AULPS

GUIDE DU PARTENAIRE

2020



MEUBLÉS DE TOURISME CLASSÉS



La Vernaz - La Forclaz - La Baume - Le Biot - Seytroux - Saint Jean d'Aulps - Essert-Romand - La Côte d'Arbroz - Montriond

WWW.VALLEEDAULPS.COM

**SAVOIE
MONT
BLANC**



L'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps QUI SOMMES-NOUS ?

Catégorie III du classement des offices de tourisme de France (classement croissant de III à I, suivant le niveau des aménagements et les services garantis aux touristes et aux professionnels du tourisme).

Territoire d'action de 9 communes de la Vallée d'Aulps

La Vernaz, La Forclaz, La Baume, Le Biot, Seytroux, Saint Jean d'Aulps, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz, Montriond.

Constitué sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) depuis janvier 2006 et porté par la Communauté de Communes du Haut Chablais depuis le 1er janvier 2017, suite à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République).

Dirigé par un comité de direction de 21 membres :

- 11 élus représentant les 9 communes de la Vallée d'Aulps dont Mme Annick Burnoud (Présidente) et Mme Sophie Boire-Varlet (Vice-présidente)
- 10 socio-professionnels du tourisme de la Vallée d'Aulps partenaires de l'Office de Tourisme

3 bureaux d'information :

- 1 siège administratif à Saint Jean d'Aulps
- 1 bureau d'accueil touristique permanent à Saint Jean d'Aulps
- 1 bureau d'accueil touristique saisonnier à Montriond en été et hiver

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Direction, communication, presse, promotion, administration, éditions touristiques : Pierre GILLET

☎ : 06 13 23 69 10 @ : directeur@valleedaulps.com

Conseillère en séjour, gestion des Meublés et Multi Pass, conseil classement de meublés, gestion des participations financières, éditions touristiques : Séverine MUDRY

☎ : 04 50 72 15 15 @ : info@valleedaulps.com

Webmaster, administrateur APIDAE, photos et vidéos, gestion de la taxe de séjour : Yvan TISSEYRE

☎ : 04 50 72 16 16 @ : yvan@valleedaulps.com

Responsable accueil, éditions touristiques : Aurélie JACQUIER

☎ : 04 50 79 65 09 @ : aurelie-accueil@valleedaulps.com

Responsable animations et événements : Marine ROGER

☎ : 06 66 33 70 47 @ : animation2@valleedaulps.com

Équipe renforcée par des saisonniers en été et hiver

OÙ NOUS TROUVER ?

Bureau Administratif et Promotion

1748, Route des Grandes Alpes - 2ème étage de la Mairie
74430 SAINT JEAN D'AULPS

Bureau Accueil

Bureau d'accueil de Saint Jean d'Aulps
1959, Route des Grandes Alpes
74430 SAINT JEAN D'AULPS

Bureau Animation

Bureau d'accueil de Montriond
36, Route de Morzine
74110 MONTRIOND

LES CHIFFRES CLÉS EN 2019

8 600 personnes en accueil physique

3 200 personnes en accueil téléphonique

341 692 sessions sur le site internet www.valleedaulps.com

11 000 brochures hiver et été diffusées

201 partenaires

Labellisé **Accueil Vélo** depuis 2017

 **6 000 fans** de la Page Facebook

 **1 000 abonnés** Instagram

 **11 700 vues vidéos** Youtube

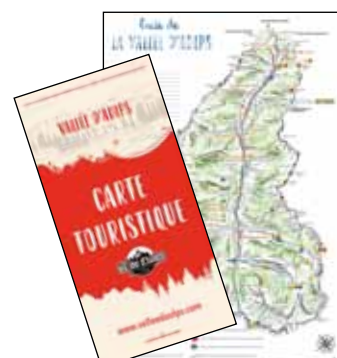
À VOTRE DISPOSITION



Logos et charte graphique



En vente dans les bureaux d'accueil





POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps ?

Pour devenir partenaire de l'Office de Tourisme, le meublé doit obligatoirement être classé. Votre participation 2020 vous permet d'être visible dès votre souscription sur le site internet jusqu'en avril 2021.

1. Accroître sa **visibilité**

- Diffusion d'une **information fiable et vérifiée** de votre activité
- Apparaître sur le **site internet** www.valleedaulps.com
- Apparaître sur la **liste de diffusion des loueurs de meublés classés**
- Accès à la **centrale de disponibilités** des hébergements en ligne
Mise à jour du (des) planning(s) effectuée par le prestataire
- Mise en ligne de vos informations sur la **base de données touristique** régionale partagée APIDAE

2. Faire partie d'un **réseau** de professionnels

- Être représenté au sein du **comité de direction** de l'Office de Tourisme par le biais d'un représentant (par commune et/ou secteur d'activité)
- Possibilité d'adhérer au **Multi Pass Portes du Soleil**
- Recevoir les **programmes d'animations** par email
- Recevoir les **actualités** de l'Office de Tourisme
Ses actions, projets, statistiques de fréquentation touristique, etc.
- Participer à la promotion de la Vallée d'Aulps via des **actions estivales et hivernales** de l'OT

3. Être accompagné dans ses **projets**

- Bénéficier de l'**expertise** et du **savoir-faire** de notre équipe
- Être accompagné dans le **classement de votre hébergement** (meublé de tourisme, Gîtes de France, CléVacances)
- Utiliser les **photos libres de droit** fournies par l'OT
Exclusivement pour la promotion de la vallée sur les supports de partenaires



- Mettre des **photos de qualité** pour valoriser l'hébergement
- Mettre à jour le **planning de location**
- Récupérer la **documentation touristique** dans nos bureaux d'accueil

VOS ENGAGEMENTS

- Être classé « **Meublé de Tourisme** » selon les normes touristiques (ou classé « Gîtes de France », ou « Clé Vacances »...)
- **Être déclaré en mairie** et justifier de cette déclaration (copie obligatoire à fournir lors de la souscription)
- Reverser la **taxe de séjour** à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. La taxe de séjour est payée par le client à l'hébergeur en plus du règlement de l'hébergement loué
- Agir en **ambassadeur** de la destination Vallée d'Aulps auprès de votre clientèle
- Nous transmettre vos **mises à jour, modifications et nouveautés** afin de fournir une information de qualité aux visiteurs
- Mettre à jour votre **planning de location** et envoyer l'**état de vos réservations** régulièrement
- Intégrer un **lien vers www.valleedaulps.com** depuis votre site internet
- Avoir une **version française de votre site internet** si vous souhaitez conquérir la clientèle française
- **Répondre aux réclamations** de clients que nous vous transmettons.

TARIFS PARTENARIAT

116€

Tarif pour
un meublé classé

58€

Tarif supplémentaire
par meublé classé

TAXE DE SÉJOUR : vous décidez de louer votre meublé de tourisme, vous devez percevoir et vous acquitter de la taxe de séjour. Le versement se fait au bureau administratif de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.

Informations au 04 50 72 16 16 ou taxedesejour@valleedaulps.com

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE ?

Remplissez et signez la **fiche de souscription ci-jointe**. Retournez la fiche par courrier à l'adresse suivante, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de « Trésor Public » :

Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps
Participation 2020
1748 Route des Grandes Alpes
74430 SAINT JEAN D'AULPS

ATTENTION !

Toute souscription envoyée sans règlement ne pourra pas être prise en compte. Le meublé sera visible dans la centrale de disponibilité uniquement s'il est classé.

CONTACT - Séverine MUDRY

☎ : 04 50 72 15 15

@ : info@valleedaulps.com

LE MULTI PASS

Qu'est-ce que le Multi Pass Portes du Soleil ?

Le Multi Pass est une carte qui permet à son détenteur d'accéder à plus de 50 activités à l'échelle des Portes du Soleil et de façon illimitée, pour un minimum de 2€/jour de séjour : remontées mécaniques piétons, piscines et lacs aménagés, tennis, sites culturels, patinoires, trains touristiques, transports en commun (Balad'Aulps Bus, Columbus et TPC depuis Troistorrents).

Une solution pour des vacances qui remplissent d'énergie sans vider le porte-monnaie !

Prix du Multi Pass 3 formules

- **2€/jour de séjour** : pour les vacanciers en séjour chez un hébergeur adhérent au Multi Pass (sur un minimum de séjour de 2 jours).
- **10€ la journée** : pour les vacanciers à la journée ou en séjour chez un hébergeur non adhérent au Multi Pass.
- **75€ pour la carte saison** (nominative).

Comment faire bénéficier du Multi Pass à 2€/jour de séjour à vos clients ?

- Payer sa participation financière à l'Office de Tourisme.
- Payer sa cotisation Multi Pass à l'Association Portes du Soleil.
- Percevoir et reverser la taxe de séjour.

Tarifs de la cotisation Multi Pass 2020 ?

- Adhésion avant le 30/04/2020 : 10€/lit touristique*
- Adhésion entre le 1er/05 et le 30/06/2020 : 15€/lit touristique*
- Adhésion après le 1er/07/2020 : 25€/lit touristique*

* Lit touristique = capacité d'accueil du meublé



Période de validité du Multi Pass : du 13 juin au 20 septembre 2020.

Point de vente du Multi Pass : au bureau d'accueil de Saint Jean d'Aulps.

IMPORTANT - Les informations recueillies vous concernant sont potentiellement publiées (presse, prestataires,...), font l'objet d'un traitement destiné à l'élaboration de la brochure, de notre site internet (www.valleedaulps.com), renseignées et centralisées dans la base APIDAE.

Ses données pourront être exploitées par différents partenaires (Rhône Alpes Tourisme, Savoie Mont-Blanc, Portes du Soleil, OT).

La durée de conservation des données est de : 1 an (durée du contrat de partenariat). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à M. Pierre GILLET, Directeur OTVA.